

LHL INVEST
Société à responsabilité limitée au capital de 2 084 633 euros
Siège social : 392 Route des Devants
PRINGY - 74370 ANNECY
880 882 592 RCS ANNECY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente janvier,

Monsieur Ahmet ER, demeurant [REDACTED]

Propriétaire de la totalité des 2 084 633 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société LHL INVEST,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

- la propriété par voie d'apport, d'achat ou autres de tous biens ou droits immobiliers et la revente de ces biens ;
- la gestion et l'exploitation de ces biens sous toutes formes possibles y compris via la location d'espaces de travail aménagés avec fourniture de tous services ;
- la conclusion de tous emprunts notamment auprès d'établissements bancaires permettant la réalisation de l'objet social ou le fonctionnement de la société ;
- la constitution et l'octroi de toutes garanties mobilières et immobilières pour la réalisation d'acquisitions et le financement d'opérations se rattachant à son objet social ;

et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

- *La prise de participation dans toutes sociétés commerciales, immobilières, artisanales et financières ;*
- *La direction, l'animation, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales par la participation active à la définition de leurs objectifs, de leur politique économique et par la mise en œuvre de la politique générale du groupe ;*
- *La gestion d'opérations de trésorerie, l'octroi de prêts ou d'avances à des sociétés ayant avec la société des liens de capital directs ou indirects, l'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires, la conclusion de tout emprunt et la fourniture de toutes garanties au profit des filiales ;*

EA

- La fourniture de prestations de services en commun auprès de sociétés ayant avec la société des liens de capital directs ou indirects et notamment de services de management, de services administratifs, commerciaux, financiers, juridiques, comptables ou techniques ;
 - L'exercice de tous mandats de gestion, d'administration, de contrôle et de conseil, la recherche et la mise au point de tous moyens de gestion et l'assistance aux entreprises liées à la Société ;
 - La mise à disposition de tous équipements et installations, d'espaces permettant l'exercice d'activités de bureaux ou de toutes activités professionnelles, d'outils de communication et d'outils bureautiques divers ;
 - Conseil et réalisation d'études techniques dans le domaine de la construction et de la rénovation immobilière, suivi de chantiers ;
 - Toutes activités de prospection commerciale et d'assistance à la négociation de marchés ;
 - Apporteur d'affaires.
 - la propriété par voie d'apport, d'achat ou autres de tous biens ou droits immobiliers et la revente de ces biens ;
 - la gestion et l'exploitation de ces biens sous toutes formes possibles y compris via la location d'espaces de travail aménagés avec fourniture de tous services ;- La conclusion de tous emprunts notamment auprès d'établissements bancaires permettant la réalisation de l'objet social ou le fonctionnement de la société ;
 - La constitution et l'octroi de toutes garanties mobilières et immobilières pour la réalisation d'acquisitions et le financement d'opérations se rattachant à son objet social ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* * *

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Ahmet ER

